

## ANALYSE COHÉRENCE ARMATURE STRATÉGIQUE CHARTE ET NOTE ENJEUX ETAT

<b>Thématiques niveau 1 Note d'enjeux</b>	<b>Architecture stratégie Charte</b>
<b>1. Maîtriser l'urbanisation par le Zéro artificialisation nette (ZAN) et l'évolution des mobilités</b>	<p><b>AMBITION 1 - SAUVEGARDER ET VALORISER ENSEMBLE LA RICHESSE ET LA DIVERSITE DE NOS BIENS COMMUNS</b></p> <p><b>AMBITION 2 - RENFORCER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERTUEUX</b></p> <p><b>AMBITION 3 - AGIR COLLECTIVEMENT POUR UNE RURALITÉ OUVERTE ET QUI PREND SOIN DE SES HABITANTS</b></p>
<b>2. Défi du changement climatique et de la transition énergétique</b>	<p><b>AMBITION 1 - SAUVEGARDER ET VALORISER ENSEMBLE LA RICHESSE ET LA DIVERSITE DE NOS BIENS COMMUNS</b></p> <p><b>AMBITION 2 - RENFORCER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERTUEUX</b></p> <p><b>AMBITION 3 - AGIR COLLECTIVEMENT POUR UNE RURALITÉ OUVERTE ET QUI PREND SOIN DE SES HABITANTS</b></p>
<b>3. Accompagner une agriculture en pleine mutation</b>	<p><b>AMBITION 1 - SAUVEGARDER ET VALORISER ENSEMBLE LA RICHESSE ET LA DIVERSITE DE NOS BIENS COMMUNS</b></p> <p><b>AMBITION 2 - RENFORCER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERTUEUX</b></p>
<b>4. Préserver la mosaïque de paysages composant la trame écologique du territoire</b>	<p><b>AMBITION 1 - SAUVEGARDER ET VALORISER ENSEMBLE LA RICHESSE ET LA DIVERSITE DE NOS BIENS COMMUNS</b></p> <p><b>AMBITION 2 - RENFORCER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERTUEUX</b></p>
<b>5. Promouvoir un mode de vie et des activités culturelles, touristiques et de loisirs respectueux de l'environnement</b>	<p><b>AMBITION 1 - SAUVEGARDER ET VALORISER ENSEMBLE LA RICHESSE ET LA DIVERSITE DE NOS BIENS COMMUNS</b></p> <p><b>AMBITION 2 - RENFORCER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERTUEUX</b></p> <p><b>AMBITION 3 - AGIR COLLECTIVEMENT POUR UNE RURALITÉ OUVERTE ET QUI PREND SOIN DE SES HABITANTS</b></p>
<b>6. Positionnement du Parc auprès des collectivités</b>	<p><b>AMBITION 1 - SAUVEGARDER ET VALORISER ENSEMBLE LA RICHESSE ET LA DIVERSITE DE NOS BIENS COMMUNS</b></p> <p><b>AMBITION 2 - RENFORCER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERTUEUX</b></p> <p><b>AMBITION 3 - AGIR COLLECTIVEMENT POUR UNE RURALITÉ OUVERTE ET QUI PREND SOIN DE SES HABITANTS</b></p>

Thématique (niveau 2)	Sous-thématique (niveau 3)	Lien armature Charte
<p align="center"><b>1.1. Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050</b></p>	L'effort de sobriété foncière	<p><b>MESURE 1.2.2</b> Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité <i>CA 1.2.2.2 : Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)</i></p>
	Accentuer les politiques et actions de revitalisation des bourgs et villages	<p><b>MESURE 1.4.1</b> Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles <i>CA 1.4.1.4 : Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions</i></p>
	Devenir un territoire démonstrateur du ZAN (initier et favoriser des alternatives au développement artificialisant) et innovant en matière d'urbanisme circulaire	<p><b>MESURE 1.4.2</b> Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales <i>CA 1.4.2.2 : Optimiser et adapter au territoire l'usage du foncier dans les nouveaux aménagements et les projets de requalification</i> <i>CA 1.4.2.3 : Planifier et phaser le réinvestissement des bourgs</i></p>
	Pérenniser la vocation agricole des terres	<p><b>MESURE 2.1.1</b> Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive <i>CA 2.1.1.4 : Préserver le foncier et les activités agricoles dans les stratégies et projets d'aménagement</i></p>
	Éviter les impacts négatifs des projets, plans et programmes sur les zones humides, le plus en amont possible, notamment au stade planification locale	<p><b>MESURE 2.4.2</b> Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité <i>CA 2.4.2.1 : Accompagner l'émergence de nouveaux projets bénéfiques au territoire, mieux intégrés, organisés et encadrés par une doctrine claire</i></p> <p><b>MESURE 2.5.2</b> Accompagner le développement des nouvelles activités économiques et leur capacité à contribuer à la préservation de nos patrimoines et de nos ressources <i>CA 2.5.2.3 : Soutenir les initiatives innovantes notamment dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire</i></p> <p><b>MESURE 3.2.1</b> Améliorer les conditions d'habiter le territoire <i>CA 3.2.1.1 : Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques</i></p>
<p align="center"><b>1.2. Mobilités</b></p>	Le PNR renforce son action sur les mobilités et tout particulièrement les mobilités actives et incite les collectivités à un aménagement du territoire qui y soit favorable	<p><b>MESURE 2.3.1</b> Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques <i>CA 2.1.3.7 : Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce</i></p> <p><b>MESURE 3.1.2</b> Développer des solutions de mobilité décarbonée et adaptées à la diversité des besoins <i>CA 3.1.2.1 : Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population</i> <i>CA 3.1.2.2 : Encourager les mobilités actives et douces</i></p> <p><b>MESURE 3.2.1</b> Améliorer les conditions d'habiter le territoire <i>CA 3.2.1.3 : Recréer des lieux et espaces communs, des liaisons douces et favoriser le vivre ensemble</i></p>
<p align="center"><b>2.1. Changement climatique</b></p>	<p>Cohérence et complémentarité de la stratégie du PNR avec les démarches qui relèvent des EPCI et autres acteurs du territoire</p> <p>Faire le lien avec les PCAET existants ou en cours et approfondir la réflexion</p>	<p><b>MESURE 2.2.2</b> Structurer des filières artisanales basées sur les ressources territoriales <i>Intégralité des cadres d'actions</i></p> <p><b>MESURE 2.3.1</b></p>

	sur l'adaptation au changement climatique dans tous les domaines	Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques
	Accompagner les démarches de PCAET quand les EPCI en font la demande	CA 2.3.1.5 : <i>Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique</i>
	Mobiliser des outils pour accompagner propriétaires et exploitants dans l'élaboration de projets de travaux et dans leur financement / de réduire de façon graduelle leur consommation d'énergie pour atteindre – 60 % en 2050	<b>MESURE 2.4.1</b> S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous <i>Intégralité des cadres d'actions</i>
	Porter, dans le cadre de missions expérimentales, des objectifs de transition énergétique et climatique adaptés aux caractéristiques ultra-rurales du territoire : innover pour de nouvelles pratiques	<b>MESURE 2.4.2</b> Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité <i>Intégralité des cadres d'actions</i>

Thématique (niveau 2)	Sous-thématique (niveau 3)	Lien armature Charte
<b>2.2. Sobriété énergétique et décarbonation de l'énergie</b>	La sobriété énergétique soit recherchée en premier lieu dans toutes les orientations de la charte	<b>MESURE 2.3.1</b> Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques <i>CA 2.1.3.7 : Favoriser une offre d'itinérance plurielle, moteur de mobilité douce</i> <b>MESURE 2.4.1</b> S'engager plus fortement dans la sobriété et l'efficacité énergétique et les rendre possibles pour tous <i>Intégralité des cadres d'actions</i> <b>MESURE 2.4.2</b> Soutenir un développement ambitieux et acceptable des énergies renouvelables en préservant les paysages et la biodiversité <i>Intégralité des cadres d'actions</i> <b>MESURE 3.1.2</b> Développer des solutions de mobilité décarbonée et adaptées à la diversité des besoins <i>CA 3.1.2.1 : Conforter le déploiement d'offres de mobilité à faible impact adaptées au territoire et à sa population</i> <i>CA 3.1.2.2 : Encourager les mobilités actives et douces</i> <b>MESURE 3.2.1</b> Améliorer les conditions d'habiter le territoire <i>CA 3.2.1.1 : Favoriser la rénovation du parc de logements existant du point de vue des usages, du confort et des performances énergétiques</i> <i>CA 3.2.1.3 : Recréer des lieux et espaces communs, des liaisons douces et favoriser le vivre ensemble</i>
	La transition énergétique, avec la décarbonation des usages, soit intégrée dans les grandes orientations stratégiques du Parc	
	Le développement des énergies renouvelables, qui doit être accéléré / mix énergétique	
<b>3.1. Le renouvellement des générations d'agriculteurs</b>	Les actions du PNR des Causses du Quercy en faveur de l'installation et de la transmission sont dans ce contexte à poursuivre et à développer	<b>MESURE 2.1.1</b> Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive <i>CA 2.1.1.1 : Favoriser le maintien et le renouvellement d'activités agricoles viables</i>
<b>3.2. La lutte contre l'enfrichement</b>	Poursuivre le soutien au pastoralisme et au pâturage extensif	<b>MESURE 2.1.2</b> Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales <i>CA 2.1.2.3 : Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme</i>
<b>3.3 Des systèmes de production agricole sobres en carbone,</b>	Le PNR doit continuer à s'investir dans son projet agro-environnemental et climatique (PAEC)	<b>MESURE 1.3.2</b> Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés <i>CA 1.3.2.2 : Renforcer la reconnaissance et la protection des écosystèmes pour limiter leur dégradation</i> <b>MESURE 2.1.2</b>
	L'agriculture biologique (AB)	

<b>respectueux de la qualité de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages</b>	S'engager dans la préservation des prairies fleuries et pelouses sèches + autres recommandations d'actions	Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales <i>CA 2.1.2.1 : Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles</i> <b>MESURE 2.1.3</b> Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable <i>CA 2.1.3.1 : Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy</i>
<b>Thématique (niveau 2)</b>	<b>Sous-thématique (niveau 3)</b>	<b>Lien armature Charte</b>
<b>3.4. L'adaptation au changement climatique</b>	Le maintien de la polyculture-élevage est primordial	<b>MESURE 1.3.4</b> Conforter la multifonctionnalité des forêts <i>CA 1.3.4.1 : Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers</i> <i>CA 1.3.4.2 : Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales</i> <b>MESURE 2.1.1</b> Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive <i>CA 2.1.1.3 : Accompagner les agriculteurs et éleveurs dans leur diversification</i> <b>MESURE 2.1.2</b> Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales <i>CA 2.1.2.2 : Accompagner l'agriculture dans son adaptation au changement climatique et la rendre actrice de l'atténuation de ses effets</i> <i>CA 2.1.2.3 : Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme</i>
	Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC) / travail sur l'adaptation des systèmes au changement climatique entamé par la CDOA / travaux du plan d'actions du Conseil départemental du Lot dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique / accompagner le monde agricole vers l'innovation / s'emparer de la question de la couverture du risque	

<b>Thématique (niveau 2)</b>	<b>Sous-thématique (niveau 3)</b>	<b>Lien armature Charte</b>
<b>3.5. Tenir compte du retour possible du loup dans l'écosystème du territoire</b>	Continuer de sensibiliser et accompagner les éleveurs pour conduire des études de vulnérabilité, mettre en place des mesures de protection (y compris expérimentales) et adapter la conduite des troupeaux.	<b>MESURE 2.1.2</b> Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales <i>CA 2.1.2.3 : Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme</i>
<b>3.6. Filières, valorisation des produits locaux et plans alimentaires territoriaux</b>	Valoriser les filières d'excellence / porter une réflexion collective sur l'avenir de l'agriculture et des filières / favoriser le développement des circuits courts de proximité / mettre en cohérence les PAT et leurs axes prioritaires	<b>MESURE 2.1.1</b> Garantir les conditions d'une agriculture viable, vivable et attractive <i>CA 2.1.1.2 : Soutenir les filières d'élevage et leurs co-produits</i> <b>MESURE 2.1.3</b> Reconnecter agriculteurs et consommateurs autour d'une production alimentaire saine et équitable <i>CA 2.1.3.1 : Valoriser la qualité des productions agricoles des Causses du Quercy</i> <i>CA 2.1.3.2 : Renforcer le lien agriculteurs/citoyens</i>
<b>4.1 Maintien des continuités écologiques</b>	Mettre à jour et étendre l'identification sur les nouvelles communes du périmètre des trames vertes et bleues à l'échelle locale	<b>MESURE 1.2.1</b> Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau <i>CA 1.2.1.1 : Améliorer la connaissance et prendre conscience collective de enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau</i> <b>MESURE 1.2.2</b> Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité <i>CA 1.2.2.2 : Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)</i> <b>MESURE 1.3.1</b> Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables
	Réaliser un diagnostic de l'état de la trame noire avec les nouvelles collectivités	
	La poursuite et le renforcement du travail partenarial apparaissent primordiaux avec les collectivités	

		<p><i>Intégralité des cadres d'actions</i>  <b>MESURE 1.3.2</b>  Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et soutenir la restauration des milieux dégradés  <i>Intégralité des cadres d'actions</i>  <b>MESURE 1.3.3</b>  Améliorer la reconnaissance de la biodiversité en faveur de sa préservation et sa valorisation  <i>Intégralité des cadres d'actions</i>  <b>MESURE 1.3.4</b>  Conforter la multifonctionnalité des forêts  CA 1.3.4.1 : <i>Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers</i>  <b>MESURE 1.4.1</b>  Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles  CA 1.4.1.4 : <i>Déployer des politiques d'aménagement et élaborer des documents d'urbanisme préservant les espaces agricoles et naturels (y compris la TVB et la trame noire) et leurs fonctions</i>  <b>MESURE 1.5.1</b>  Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir  CA 1.5.1.1 : <i>Conforter la reconnaissance et la préservation collective du ciel nocturne</i></p>
Thématique (niveau 2)	Sous-thématique (niveau 3)	Lien armature Charte
<b>4.2. Création d'aires protégées</b>	La charte devra préciser comment le parc et ses partenaires contribueront à la SAP en identifiant, le cas échéant, des projets de création de nouvelles aires protégées	<p><b>MESURE 1.3.1</b>  Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables  CA 1.3.1.1 : <i>Conforter la préservation des sites de biodiversité et de protection d'espèces remarquables existants et leur appropriation par tous afin d'en améliorer l'état de conservation</i>  CA 1.3.1.2 : <i>Cœuvrer à la mise en place de nouveaux espaces de protection de la biodiversité remarquable</i></p>
<b>4.3. Préservation de la biodiversité</b>	Impulser, soutenir, ou même porter, des actions de restauration des milieux.	<p><b>MESURE 1.2.1</b>  Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau  CA 1.2.1.1 : <i>Améliorer la connaissance et prendre conscience collectivement des enjeux de préservation quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau</i></p>
	Orienter les décideurs afin que le développement de projets ou de l'urbanisation ne fragilise pas davantage les écosystèmes	<p><b>MESURE 1.2.2</b>  Préserver les milieux aquatiques et garantir un accès à une eau de qualité  <i>Intégralité des cadres d'actions</i>  <b>MESURE 1.3.1</b>  Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables  <i>Intégralité des cadres d'actions</i></p>
	Poursuivre le travail d'amélioration des connaissances et de recherches scientifiques sur le fonctionnement et la biodiversité du milieu karstique	<p><b>MESURE 1.3.2</b>  Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et soutenir la restauration des milieux dégradés  <i>Intégralité des cadres d'actions</i>  <b>MESURE 1.3.3</b>  Améliorer la reconnaissance de la biodiversité ordinaire en faveur de sa préservation et sa valorisation  <i>Intégralité des cadres d'actions</i>  <b>MESURE 1.3.4</b>  Conforter la multifonctionnalité des forêts  CA 1.3.4.1 : <i>Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers</i>  CA 1.3.4.2 : <i>Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales</i></p>
	S'impliquer sur la mise en œuvre de la déclinaison Occitanie du PNA chiroptères	<p><b>MESURE 2.1.2</b>  Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales</p>
	S'impliquer sur la mise en œuvre du PNA sonneur à ventre jaune, en partenariat notamment avec l'Office national des forêts (ONF),	
	S'impliquer sur le PNA 2018-2028 en faveur des papillons de jour, les PNA Flore, la déclinaison territoriale du PNA en faveur du Lézard ocellé 2020-2029	

		CA 2.1.2.3 : Promouvoir et accompagner le développement du pastoralisme
--	--	---

Thématique (niveau 2)	Sous-thématique (niveau 3)	Lien armature Charte
<b>4.4. Préservation des paysages</b>	Favoriser le maintien d'une agriculture extensive et soutenir la structuration d'une filière bois	<b>MESURE 1.1.1</b> Conforter la gestion et la préservation du patrimoine géologique et paléontologique <i>CA 1.1.1.1 : Développer les actions engagées en faveur de la reconnaissance, de la préservation et de la bonne gestion du patrimoine géologique et paléontologique</i>
	Préserver les silhouettes des bourgs et de leurs éléments identitaires	<b>MESURE 1.3.4</b> Conforter la multifonctionnalité des forêts <i>CA 1.3.4.1 : Préserver la biodiversité forestière et le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers</i> <i>CA 1.3.4.2 : Favoriser et accompagner les pratiques agrosylvopastorales</i> <i>CA 1.3.4.3 : Accompagner la valorisation économique de la forêt et sa gestion durable</i> <i>CA 1.3.4.4 : Assurer une gestion concertée de la forêt à long terme, tout en soutenant le développement durable de la filière bois à travers une gouvernance partagée</i>
	Engager une mission d'inventaire du bâti traditionnel sur l'ensemble du territoire du Parc.	<b>MESURE 1.4.1</b> Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles <i>CA 1.4.1.1 : Promouvoir un aménagement du territoire confortant l'armature territoriale</i> <i>CA 1.4.1.2 : Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement</i>
	Engager avec les intercommunalités qui le composent la réalisation de plans de paysages	<b>MESURE 1.4.2</b> Mettre en œuvre un urbanisme de projet qualitatif, sobre, innovant et adapté à la ruralité et aux spécificités paysagères locales <i>CA 1.4.2.1 : Mettre en œuvre un urbanisme préservant et valorisant les paysages et les patrimoines bâtis (y compris bâtiments agricoles)</i>
	Appuyer les collectivités responsables de la gestion des sites classés de grande renommée	<b>MESURE 1.5.1</b> Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir <i>CA 1.5.1.2 : Maintenir, restaurer ou encadrer l'évolution des entités et structures paysagères</i> <i>CA 1.5.1.3 : Diffuser une culture collective et une reconnaissance partagée du paysage</i> <i>CA 1.5.1.4 : Maitrise de l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire</i>
	Contribuer à la conservation des qualités patrimoniales et paysagères des tronçons inscrits à l'UNESCO des chemins de Saint-Jacques de Compostelle	<b>MESURE 1.5.2</b> Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti et archéologique <i>CA 1.5.2.1 : Renforcer la connaissance du patrimoine bâti et archéologique</i> <i>CA 1.5.2.2 : Porter collectivement une ambition de conservation et de restauration du patrimoine bâti (remarquable et ordinaire) et archéologique</i> <i>CA 1.5.2.3 : Permettre aux habitants et aux visiteurs de s'approprier et de restaurer le patrimoine bâti et archéologique</i> <b>MESURE 2.1.2</b> Promouvoir une activité pastorale engagée dans les transitions environnementales <i>CA 2.1.2.1 : Favoriser des modes de production agricoles connectés à leur environnement et préservant les ressources naturelles</i> <b>MESURE 2.3.1</b> <b>Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques</b> <i>CA 2.3.1.1 : Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux</i>

		CA 2.3.1.5 : Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique
--	--	---

Thématique (niveau 2)	Sous-thématique (niveau 3)	Lien armature Charte
<b>4.5 Ressource en eau</b>	Diagnostic (état des lieux des ressources en eau), qui reprendra et affinera les évaluations de l'état des masses d'eau établies dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et identifiera les milieux à forts enjeux à protéger	<b>MESURE 1.2.1</b> Optimiser et coordonner les usages pour partager et préserver la ressource en eau <i>Intégralité des cadres d'actions</i> <b>MESURE 1.2.2</b> Garantir un accès à une eau de qualité et préserver les milieux aquatiques <i>Intégralité des cadres d'actions</i>
	Adéquation avec les orientations majeures du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027	<b>MESURE 1.3.2</b> Conforter la fonctionnalité écologique des milieux et restaurer les milieux dégradés <i>CA 1.3.2.3 : Restaurer les milieux dégradés et les continuités écologiques</i>
	Rechercher une synergie avec les actions des programmes pluriannuels de gestion des masses d'eau (PPG) et prendre en compte les plans d'action opérationnels territorialisés des deux départements (suivis par les DDT)	
	Préserver et restaurer des milieux aquatiques dégradés	
	Participer à une plus grande rationalisation de l'eau en favorisant l'utilisation de l'économie de l'eau et l'utilisation des eaux non conventionnelle	
<b>4.6 Zones humides</b>	Stopper la destruction et la dégradation des zones humides en s'engageant sur des orientations et mesures ambitieuses pour l'intérêt général de la préservation et gestion durable des zones humides	<b>MESURE 1.2.2</b> Garantir un accès à une eau de qualité et préserver les milieux aquatiques <i>CA 1.2.2.2 : Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides, zones d'expansion de crue, milieux souterrains...)</i>
<b>4.7 Forêt et haies</b>	Le PNR doit continuer à s'investir sur ces sujets (dispositions de la Mesure 2.2.4 actuelle charte)	<b>MESURE 1.3.4</b> Conforter la multifonctionnalité des forêts <i>Intégralité des cadres d'actions</i>
	Pacte national en faveur de la haie, un dispositif de valorisation de la haie, de renforcement de la protection et de développement pourrait être impulsé. par le PNR	<b>MESURE 1.4.1</b> Planifier l'aménagement du territoire sur le temps long en respectant les ressources et les milieux et en garantissant une cohérence à toutes les échelles <i>CA 1.4.1.2 : Prendre en compte des qualités et spécificités paysagères dans les stratégies d'aménagement</i>
<b>5.1 Contribuer à assurer l'accueil, l'information et la sensibilisation du public</b>	Production et valorisation de connaissance	<b>Enjeux présents dans toutes les orientations et mesures :</b> connaissance, sensibilisation, médiation, éducation... La volonté de développer les démarches participatives est explicitée dans le Chapitre 5 : « Vers une gouvernance plus dynamique, plus collaborative, plus participative » + Création d'un conseil citoyen + Mise en place d'un dialogue territorial en continu, hors instances, pour « aller vers ».
	Les démarches participatives doivent donc être mobilisées	
	Des actions de sensibilisation/acculturation des populations du parc aux différents aléas naturels auxquels le PNRCQ est exposé (inondation, ruissellements, mouvements de terrain, feux de forêt)	

	Dotation biodiversité, un appui du PNR serait utile aux collectivités	
<b>Thématique (niveau 2)</b>	<b>Sous-thématique (niveau 3)</b>	<b>Lien armature Charte</b>
<b>5.2 Tourisme et police de la publicité</b>	Promouvoir un tourisme de qualité, fond. sur la valorisation et le respect du patrimoine naturel, paysager et culturel du territoire, ainsi que la responsabilisation des visiteurs.	<b>MESURE 1.5.1</b> Préserver et restaurer les motifs paysagers et le ciel noir <i>CA 1.5.1.4 : Maitrise l'affichage publicitaire et assurer la cohérence de la signalétique sur le territoire</i> <b>MESURE 2.3.1</b>
	Le traitement de la publicité nécessite un travail partenarial étroit avec les différents partenaires institutionnels impliqués	Accompagner le développement et la qualification des offres touristiques <i>CA 2.3.1.1 : Conforter et favoriser l'émergence de nouvelles offres autour des filières majeures et des marqueurs patrimoniaux</i> <i>CA 2.3.1.5 : Faire évoluer les offres pour mieux intégrer les enjeux environnementaux et climatique</i>
	Veiller à ce que la promotion du tourisme soit respectueuse des patrimoines naturels, culturels et paysagers	<b>MESURE 2.3.2</b> Construire et tenir une promesse d'une destination singulière et durable <i>CA 2.3.2.2 : Être un territoire singulier véritablement porteur de sens, d'expériences, de découvertes en favorisant la médiation et l'engagement de tous les publics et acteurs</i>  <b>+ Chapitre 5 : cf. 5B Portée juridique de la Charte</b>
<b>5.3. Circulation des véhicules à moteur</b>	Il est recommandé que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la charte comprenne des dispositions allant dans le sens d'une interdiction de la circulation dans les espaces naturels ;</li> <li>• des mesures relatives la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur les documents graphiques du plan de parc, pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel, soient prévues</li> </ul>	<b>MESURE 1.3.1</b> Renforcer la préservation des patrimoines naturels remarquables <i>CA 1.3.1.3 : Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels</i>  <b>+ Chapitre 5 : cf. 5B Portée juridique de la Charte</b>
<b>6. Positionnement du Parc auprès des collectivités</b>	Faire connaître encore davantage le rôle du PNR auprès des divers acteurs du territoire	<b>Chapitre 5 : La mise en œuvre de notre projet</b>
	L'articulation des missions du parc avec les compétences des collectivités et autres acteurs du territoire devra être précisée	
	Le PNR et les acteurs de l'ingénierie territoriale chercheront également à améliorer leur coordination	